



CAHIERS **D'ESPÉRANCE**

Le Réveil du Gabon

1



Instaurer une meilleure gouvernance
de l'Etat, renforcer la démocratie et
réformer les institutions

2



Mettre les forces de sécurité et de
défense au service des populations
et renforcer l'intégration sous
régionale avec nos pays voisins.

5



Renforcer le système éducatif,
promouvoir les savoirs, la culture
et le sport

6



Améliorer le mieux vivre dans nos
villes et villages

S O M M A I R E

3



Reformer notre modèle économique
et assainir nos finances publiques

4

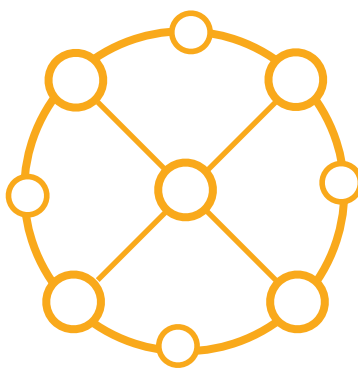


Proposer une offre et un maillage
sanitaire de qualité sur l'ensemble
du territoire

7



Lutter contre les inégalités,
la pauvreté et le chômage



INSTAURER

une meilleure gouvernance de l'Etat,
renforcer la démocratie et réformer
les institutions

La question de la gouvernance et de la réforme des institutions étatiques revêt un caractère particulier à un moment où le Gabon est à la croisée des chemins. Les institutions démocratiques doivent être au-dessus des personnes et leur survivre, c'est une priorité et une exigence historique pour l'instauration d'une nation forte et juste. La lutte contre la corruption et les conflits d'intérêt, et les réformes en faveur de l'Etat de droit, doivent pouvoir être menées par des personnes rassurées quant à leur sécurité, et celle-ci doit être garantie par les pouvoirs publics. Le débat, la réflexion et l'analyse des systèmes mis en place dans d'autres pays doivent pouvoir être menées pour trouver le chemin le plus sûr dans cet exercice difficile.

Afin d'assurer une meilleure gouvernance, de renforcer la démocratie et de réformer les institutions de l'Etat gabonais, un certain nombre de mesures doivent être observées. En effet, il faudra tout d'abord mettre en place tous les mécanismes nécessaires à une décentralisation effective et efficiente, aussi bien sur le plan structurel que

fonctionnel. Ces instruments concernent le cadre juridique et institutionnel, la structure des responsabilités de la fourniture des services et le régime des finances inter-administrations sont nécessaires afin de soutenir les objectifs visés.

Quant à la révision de la loi en faveur d'une limitation des mandats des institutions constitutionnelles, elle s'avère nécessaire pour le renforcement de notre jeune démocratie. Si bien que le prolongement d'un mandat, qu'elle que soit l'institution, entraîne une latence du pouvoir et partant, une monopolisation de ce dernier.

Limiter les mandats permettrait donc un véritable renouvellement de la classe politique et une démonstration de la capacité de gestion de la chose publique par nos politiques. Pour prendre le cas spécifique de la présidence de la République, la majorité des contributeurs estiment que le mandat présidentiel doit être ramené de manière intangible à cinq ans et renouvelable une fois.

Faut-il réduire à 15 le nombre de nos ministres ?		 66%	D'ACCORD
Êtes-vous favorable au retour à l'élection du Président de la République à deux tours ?		 90,6%	D'ACCORD
Êtes-vous favorable à une décentralisation plus poussée ?		 92,1%	D'ACCORD
Faut-il réviser la constitution en faveur d'une limitation des mandats des présidents des institutions constitutionnelles ?		 95,6%	D'ACCORD
Doit-on faire de la lutte contre la corruption et la délinquance financière une grande cause nationale ?		 91,8%	D'ACCORD
Faut-il engager une réforme constitutionnelle ramenant de manière intangible le mandat du président à 5 ans renouvelable une fois ?		 90,7%	D'ACCORD
Le Conseil supérieur de la magistrature doit-il être présidé par le Président de la République ?		 84,4%	PAS D'ACCORD

Cependant, cette limitation des mandats à la tête de nos institutions ne doit pas être considérée comme un gage absolu à la démocratisation de nos institutions, car la démocratie a également besoin d'institutions fortes, ancrées dans la culture du résultat et l'intérêt général, et totalement dépolitisées.

La question sur l'élection présidentielle à deux tours a suscité beaucoup d'engouement sur la plateforme. Il en résulte que c'est, au demeurant, le moyen le plus sûr d'avoir un président légitime et choisi par une majorité représentative du peuple gabonais, au suffrage universel. C'est l'expression de la volonté du plus grand nombre comme l'entend la notion de démocratie. Le scrutin à un tour est, en définitive, antidémocratique dans la mesure où c'est la minorité des votants qui l'emporte le plus souvent, voir toujours. Par contre, le coût élevé d'une élection à deux tours est sans cesse pointé du doigt par les défenseurs d'une élection à un seul tour, qui estiment que le Gabon n'a pas les moyens adéquats pour organiser une élection aussi longue.

Aussi, la présidence du Conseil supérieur de la magistrature a fait l'objet de vives discussions. Et la polémique récente du mouvement de grève initié par les magistrats en était la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Pourtant l'article 5 de la Constitution consacre la séparation des

pouvoirs. C'est un principe universel indissociable du principe de la démocratie. Parce que l'on ne peut garantir l'indépendance des magistrats de l'ordre judiciaire vis-à-vis du pouvoir exécutif si le chef de l'exécutif est le président de l'institution qui les encadre.

En outre, le gouvernement est une institution qui exerce le pouvoir exécutif au sein d'une entité politique. Dans un régime parlementaire tel que celui du Gabon, il est responsable politiquement devant l'Assemblée nationale. Il décide et entreprend les actions nécessaires à la conduite de l'État. Bien que le nombre de ministres que doit compter un gouvernement ne soit pas un indicateur de bonne gouvernance, il n'en demeure pas moins qu'un effectif pléthorique aura pour conséquence une véritable cacophonie et une dispersion des énergies. Une bonne affectation des départements nécessitant un management ministériel est de rigueur afin de minimiser les dépenses de l'Etat.

Last but not least, la délinquance financière et la corruption sont des fléaux qui gangrènent la société gabonaise depuis de nombreuses années. S'attaquer à ces maux reviendrait à mettre en place des organes de contrôle et d'investigation indépendants, faire appliquer la loi en accompagnant chaque condamnation par des sanctions pénales lourdes.



LES CONTRIBUTIONS NOTABLES



OVOLO ENCONGA YANNICK

« Une décentralisation réussie est étroitement liée à l'observation des principes d'élaboration de : finances, en suivant une attribution claire des fonctions ; prise de décisions en toute connaissance de cause ; adhésion aux priorités locales ; et responsabilisation. Cependant, mettre ces principes en pratique n'est pas facile. Les circonstances des pays diffèrent, souvent de manière complexe, par conséquent, la politique et les instruments institutionnels qui établissent la décentralisation doivent être façonnés en tenant compte des conditions spécifiques du pays concerné. »



STEVY OPONG

« Ce qui compte ce n'est pas le nombre, mais les affectations. Autrement dit, on forme un gouvernement selon les besoins du pays. Si les USA en comptent 15, c'est parce que ça répond probablement à leurs besoins spécifiques. Il faut simplement que nous supprimions les ministères farfelus qu'on nous a servi depuis quelques années, comme «ministère du SIDA» ou des «Relations avec le Parlement», voire même de «l'Egalité des chances», et allouer les budgets aux «vrais» ministères. En outre, supprimer la constellation de Vice-Premiers ministres et ministres d'Etat. »



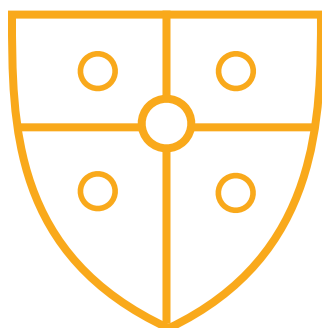
MARC ONA ESANGUI

« Une bonne élection est celle qui stimule la population à attendre la fin du processus pour se mettre au travail afin de booster l'économie d'un pays, pas celle qui provoque une sorte de résignation. L'élection à deux tours comme le prévoyait la Constitution au sortir de la conférence nationale de 1990 est, à mon avis, un gage de stabilité et d'alliance pour élire l'homme ou la femme que les Gabonais auront choisi pour diriger le pays, avec les institutions républicaines. Seul ce choix est important, bien entendu si on respecte le résultat des urnes. La majorité des Gabonais aurait donc choisi un président quel que soit son camp, c'est leur choix à la majorité, plus un. Peut-on se dire président avec un score en dessous de 50% des électeurs ? Non. »



NAELLE KOUNDI

« Il faut s'assurer que le pouvoir de décision est mis entre les mains d'individus capables de comprendre ce qui leur est demandé, mais aussi d'y répondre de façon satisfaisante. Cela peut également être une source de motivation pour les personnes créatives et intelligentes qui ont besoin d'une marge de manœuvre considérable. »



METTRE

les forces de sécurité et de défense au service des populations et renforcer l'intégration sous régionale avec nos pays voisins.

Les forces de sécurité et de défense doivent toutes être engagées dans un objectif supérieur de préservation de la paix sociale et du vivre ensemble. Alors que le risque terroriste s'accroît et que de nouvelles menaces émergent, le sous équipement de nos forces de sécurité et de défense expose le pays à divers types de danger : **il est indispensable d'ouvrir la réflexion sur le type de forces de sécurité dont le pays a besoin**, sur la formation et l'information due aux compatriotes qui s'y engagent et sur les devoirs du reste de la communauté à leur égard.

Au niveau communautaire, si de nombreux engagements sont pris en faveur de la libre circulation des personnes et des biens, leur mise en pratique stagne. Il est pourtant plus que jamais nécessaire de créer un véritable espace communautaire de développement et de croissance, ainsi que de

coopération multilatérale visant à renforcer la sécurité dans la région.

Ainsi, l'on constate que les dépenses militaires du Gabon sont excessives, si l'on tient compte de nos besoins réels en armement. Selon un rapport du ministère de la Défense français transmis au Parlement en 2014, sur les exportations d'armes françaises, le Gabon est le 2e meilleur client de la France en Afrique subsaharienne et le 1er dans la sous-région centrale avec 15 milliards de francs CFA, quand, le Cameroun représente 6 milliards 559,570 francs CFA, et la République démocratique du Congo seulement 348 millions 313,167 francs CFA.

Cependant cette dépense est nécessaire pour notre pays au vu du contexte sous régional actuel avec notamment l'apparition récente des

Seriez-vous favorable à la mise en place d'un service civique et/ou militaire de 6 à 9 mois pour les jeunes ayant atteint l'âge de la majorité ?



..... 80,3%

D'ACCORD

Doit-on engager des dépenses afin de renouveler l'équipement de notre armée ?



..... 71,4%

PAS D'ACCORD

Êtes-vous favorables à la restructuration de notre dispositif diplomatique, impliquant la fermeture de certaines chancelleries et l'ouverture de nouvelles ?



..... 88,8%

D'ACCORD

Etes-vous pour l'établissement de la libre circulation des biens et des personnes en zone CEMAC ?



..... 65,1%

PAS D'ACCORD

Faut-il mettre en place des incitations fiscales ou réglementaires pour favoriser le retour de la diaspora gabonaise au Gabon ?



..... 76,3%

D'ACCORD

Êtes-vous pour ou contre le déploiement d'une diplomatie économique offensive ?



..... 83,3%

D'ACCORD

Doit-on faire émerger une CEMAC où l'intégration régionale n'est pas uniquement économique, mais aussi culturelle, politique, technologique... ?



..... 91,4%

D'ACCORD

réseaux terroristes africains qui ont déjà attaqué des pays voisins.

Outre la question des dépenses, le service civique/militaire a été abordé avec beaucoup de réserve. La plupart des contributeurs estiment que c'est un bon exercice pour préparer les jeunes à la vie professionnelle et administrative, tout en leur inculquant certaines valeurs essentielles à la vie. Une occasion pour ces derniers de connaître leurs droits et devoirs envers leur patrie. Par contre, cet acte doit être volontaire et non obligatoire. Il devrait s'adresser à toute personne apte et volontaire.

Aussi le Gabon gagnerait à se doter d'un livre blanc de la diplomatie gabonaise au sein duquel sera détaillée la stratégie du ministère des Affaires Etrangères concernant les différents défis et objectifs (économique, diplomatiques et sécuritaires) pendant une période donnée. A travers ce livre blanc une vision claire des orientations diplomatiques entraînera inévitablement une réorganisation desdites structures.

Quant à la libre circulation des personnes et des biens en zone CEMAC, elle a fait couler beaucoup

d'encre dans les médias africains ces dernières années. En effet, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) avait pris la résolution de laisser librement circuler les biens et les personnes entre les pays de la zone. Cependant, si la libre circulation des biens et des capitaux existe depuis de longues années dans la sous-région, la libre circulation des personnes n'existe qu'entre quatre pays sur six de la zone, à savoir le Cameroun, le Tchad, le Congo et la RCA. Pour emboîter le pas à ses homologues de la sous-région, le Gabon devra d'abord être capable de garantir sa sécurité interne et de mettre en place des systèmes fiables d'échange des informations avec les pays de la zone pour une coordination de l'actions des forces de sécurité et de défense.

Afin de renforcer son développement économique, le Gabon a besoin de l'ensemble de ses forces vives, y compris sa diaspora. Cette catégorie de Gabonais vivant à l'étranger contribue également à l'économie du pays. Mais elle peut faire mieux. Pour cela, un dispositif d'accueil dédié, avec une couverture sociale digne de ce nom et des emplois à la clé sont de mise pour faciliter leur retour et encourager l'investissement.



LES CONTRIBUTIONS NOTABLES



JESSICA NGABA

« Je pencherai pour un service civique au sein des différentes administrations publiques et privées. Ceci, pour montrer à ces jeunes l'importance du travail bien fait pour la communauté. Ce service devrait se faire en période de vacances scolaires ou un aménagement d'une à deux semaine par trimestre pour les élèves de classes de 4ème, 3ème, 2nde, 1ère et Tle. Cela peut susciter des vocations ou améliorer les choix d'orientation de ces jeunes. Ce service devrait être obligatoire pour les jeunes non scolarisés et pour une période beaucoup plus longue, sous forme de travaux d'intérêt général. L'Etat pourrait ainsi lutter contre la déperdition de ces derniers.. »



CHAMBERLAN MBANZA

« Engager des dépenses importantes revient à justifier une demande importante qui s'expliquerait par une situation particulière : une guerre. Hors si ce n'est que pour une question de prévoyance, je ne vois pas l'importance d'engager de grandes dépenses. »



LANDRY DE BOUYEBI

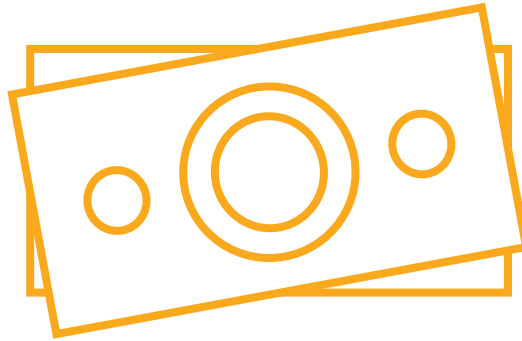
« Instauration d'un service militaire obligatoire, Oui. Cela pourrait permettre à redonner des valeurs fortes aux jeunes d'aujourd'hui et leaders de demain. Notre jeunesse a besoin de grandir avec les valeurs de respect, discipline, rigueur, travail. Permettre aussi de susciter des vocations auprès des jeunes et donc faciliter l'intégration au sein des corps habillés. Apprendre les rudiments de défense de soi-même, des siens et de sa propre patrie. Ce service peut également permettre de repérer les jeunes en difficulté éducative. C'est un moyen de lutter contre les difficultés éducatives les plus fragiles : lutte contre l'illettrisme, formation à des métiers, promotion sociale. »



NAELLE KOUNDI

« Il faut des états généraux de la diplomatie au Gabon. Ce qui nous permettrait de faire un état de lieu des représentations diplomatiques. Pour les rendre le plus efficace possible. Il faut que le pays y gagne quelque chose. »

METTRE LES FORCES DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE AU SERVICE DES POPULATIONS ET RENFORCER L'INTÉGRATION SOUS RÉGIONALE AVEC NOS PAYS VOISINS.



REFORMER

notre modèle économique et assainir
nos finances publiques

La baisse du prix du baril du pétrole a mis au jour les carences structurelles de l'économie nationale et suscité une vive inquiétude sur nos perspectives de croissance. Le recours systématique à l'emprunt y compris pour des dépenses de fonctionnement fait désormais craindre un dérapage de la dette du pays. L'Etat n'honore pas ses créances à échéance, fragilisant la trésorerie des entreprises, les licenciements économiques ont cours à Libreville et à Port-Gentil. Notre modèle économique doit de toute urgence être repensé, le processus de définition et d'exécution budgétaire doit faire l'objet d'un débat serein mais sans concession. Une feuille de route juste et contraignante doit s'imposer à tous les acteurs concernés pour parvenir à assainir les finances publiques, lutter contre les dérives et diversifier nos sources de revenus.

Sur la question de la nationalisation des services de souveraineté par l'Etat, la prudence est de mise. L'Etat devrait mettre en place les mécanismes nécessaires à une meilleure gestion

de ses services s'il veut en garder le contrôle absolu. Cela permettrait de stabiliser les prix dans certains secteurs comme le transport ou encore la communication.

En revanche, l'ouverture du marché reste un facteur de développement véritable à défaut d'un actionnariat à 50% détenu par l'Etat. D'autant plus que le secteur privé a démontré ses capacités dans certains domaines où le service public a failli.

Quant à l'accès aux crédits, c'est un véritable parcours du combattant pour l'entrepreneur gabonais. Le secteur bancaire gabonais compte plusieurs banques, dont BGFIBANK, BICIG, UGB, Citigroup, Financial Bank et la Banque Gabonaise de développement (BGD), pour ne citer que celles-là. Malgré cette présence très marquée des banques sur le territoire national, les entrepreneurs ont du mal à trouver des financements : les critères d'octroi d'un crédit sont flous et différents d'une banque à une autre. Les taux

Faut-il nationaliser les services publics de souveraineté (eau, électricité, transport et communication) ?		 70,7%	D'ACCORD
L'accès aux crédits et les taux d'intérêts pratiqués par les établissements financiers vous permettent-ils de réaliser vos projets ?		 82,8%	PAS D'ACCORD
Faut-il entreprendre une réforme visant à alléger le mille-feuille territorial ?		 93,75%	D'ACCORD
Doit-on réduire l'implication de l'Etat dans l'économie ?		 63,3%	D'ACCORD
Doit-on mettre en place des politiques favorables au secteur touristique au Gabon ?		 100%	D'ACCORD
Etes-vous pour une réduction drastique du train de vie de l'Etat pour faire face à la crise ?		 100%	D'ACCORD
L'Etat doit-il céder ses actifs non stratégiques ?		 73%	D'ACCORD

d'intérêt au Gabon sont très élevés et avoisinent les 20%. Ce qui est excessif pour financer un projet lorsque l'on est un jeune entrepreneur. Le risque pour les populations c'est de se retrouver en situation de surendettement et de ne pas pouvoir rembourser le crédit.

Par ailleurs, le découpage territorial (administratif) du Gabon demeure un véritable nœud gordien pour un pays ayant une aussi faible population. Non seulement le mille-feuille territorial n'a pas suivi l'évolution des bassins de vie et d'activité mais il a été organisé en fonction d'intérêt électoraliste. Ce qui in fine a eu pour résultat une faible lisibilité de l'action publique par les citoyens, la multiplication des coûts de gestion des collectivités de par leur multitude. Une réforme globale de notre organisation administrative est nécessaire pour garantir une gestion et un développement équitable.

Le Gabon reste une destination peu connue des touristes (internes ou externes) malgré une forêt équatoriale remarquablement bien préservée où s'ébattent des espèces animales rares et une faune parmi les plus riches au monde. Alors que le tourisme apparaît indéniablement comme un des piliers de l'économie contemporaine, les acteurs économiques de notre pays ne lui accordent pas encore une place prépondérante. Deux formes de

tourisme sont possibles au Gabon : le tourisme urbain et le tourisme rural. Deux catégories qui donne lieu à plusieurs types de tourisms réalisables dans le pays, notamment le tourisme balnéaire, l'écotourisme, le tourisme sportif, le tourisme culturel, le tourisme ornithologique, le tourisme religieux, le tourisme œnologique, le tourisme d'agréments, pour ne citer que ceux-là. L'intervention de l'État dans l'économie consiste en l'utilisation de la politique budgétaire comme instrument de politique économique et sociale. Cette intervention passe par l'augmentation des dépenses publiques, la redistribution et l'incitation de la politique fiscale, la détention d'entreprises, la mise en place de monopoles publics et la planification indicative, etc. Lorsque l'on observe notre économie, il est difficile d'envisager une réduction de l'implication de l'Etat. En effet, l'Etat doit garantir à travers de bonnes politiques économiques efficaces la santé de l'économie nationale.

Dans une moindre mesure, l'immixtion de l'Etat dans l'économie a parfois pour conséquence une politisation exacerbée de l'activité économique, entraînant par ricochet une corruption à grande échelle. Le rôle de l'Etat pourrait se limiter à celui de gendarme et d'arbitre afin de favoriser et d'encourager la libre concurrence.



LES CONTRIBUTIONS NOTABLES



MOREL MONDJO

« Dans un environnement concurrentiel ramené certains services de base à une nationalisation serait quelques peu revenir en arrière, nous avons vu par le passé que certaines expériences de nationalisation n'ont malheureusement pas porté leur fruit (Air Gabon ; Agro Gabon...). Il serait judicieux d'ouvrir ces domaines au secteur privé, mais en amont l'Etat devrait mettre en place une législation stricte qui éviterait une surenchère dans les prix des services. »



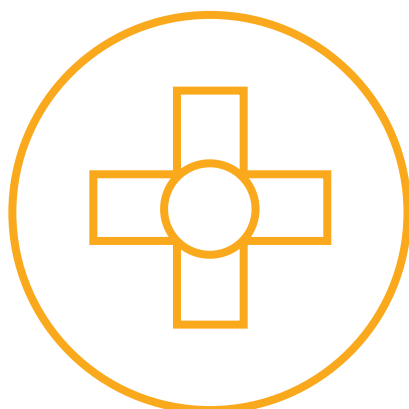
PEGUY MINKOU NTOUTOUME

« L'Etat nous a déjà prouvé qu'il est un très mauvais gestionnaire. Les dirigeants d'entreprise confondent le patrimoine de l'entreprise à leurs patrimoines. Il est mieux de privatiser ces activités. Par contre, l'Etat doit jouer un rôle contrôleur. »



LEWIS BACHAMA

« Totalement d'accord. Vu l'épuisement progressif des réserves primaires dont celles pétrolières, je pense effectivement que le gouvernement doit s'orienter vers une politique de diversification de notre économie plus poussée. Aujourd'hui, le tourisme apparaît en tout point comme un pilier de notre économie. Et je partage entièrement le résumé de Mme Lebondo (on a beaucoup de choses à découvrir). L'impact du tourisme sur l'économie d'un pays a déjà fait ses preuves et les exemples sont nombreux (le Maroc, l'Ile Maurice, Singapour). Notre pays dispose de pleins d'atouts à faire valoir. »



PROPOSER

une offre et un maillage sanitaire de qualité
sur l'ensemble du territoire

Notre système de santé est encore très loin des standards internationaux. Les infrastructures, le niveau de qualification des soignants, leur valorisation, leur rémunération, leur formation continue nécessaire : tout interpelle. Les carences au niveau des villes sont très importantes sans même parler du monde rural, malheureusement livré à lui-même. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), près de 900 000 personnes bénéficient maintenant d'une assurance maladie au Gabon, dont plus de deux tiers sont considérées comme pauvres, mais beaucoup reste encore à faire : à commencer par auditer l'existant, identifier des objectifs prioritaires réalisables, mettre en œuvre une stratégie pour lutter contre les déserts médicaux qui tiennent compte des moyens de communication et de transport existants et futurs.

Malgré les efforts fournis par l'Etat, notre système de santé a d'énormes lacunes. Le manque d'infrastructures et de matériels soignants, voire des ressources humaines qualifiées ne permettent pas aux gabonais de se soigner convenablement. Cette situation est encore plus critique en zone rurale où les médecins se font de plus en plus rares. Pour remédier à cette catastrophe, l'Etat devrait mettre en place des mesures d'incitation et des politiques sanitaires souples et attractives pour les zones rurales.

Face à certaines erreurs médicales ou manquements observés dans certains hôpitaux ou infirmerie, l'Etat a pris certaines mesures afin de contrôler la gestion de ces établissements et de les sanctionner quand c'est nécessaire. Cependant, le dispositif mis en place ne semble pas porter ses fruits. Il est donc plus que nécessaire

Chaque citoyen doit-il pouvoir accéder à un centre de santé de base à moins de 5 km de chez lui, afin de lutter contre les déserts médicaux ?



..... 90%

D'ACCORD

Faut-il encourager les médecins sortants de la faculté de médecine à s'installer en milieu rural ?



..... 83,8%

D'ACCORD

Faut-il renforcer le dispositif de contrôle et de sanction à l'encontre des structures sanitaires ?



..... 96,7%

D'ACCORD

Le taux de tabagisme et d'alcoolisme chez les jeunes de 11 à 17 ans s'établit à 25% au Gabon. Faut-il légiférer dans le sens de protéger activement ces populations contre ces fléaux ?



..... 96,1%

D'ACCORD

Faut-il rendre obligatoire, anonyme et gratuit le test de dépistage du VIH ?



..... 57,1%

D'ACCORD

Le système de sécurité social actuel répond-il à vos attentes ?



..... 80,9%

PAS D'ACCORD

Doit-on permettre aux médecins fonctionnaires d'exercer dans des structures sanitaires privées cumulativement à leurs fonctions dans le public ?



..... 54,5%

D'ACCORD

qu'un renforcement ou une application stricte des mesures existantes soit de mise.

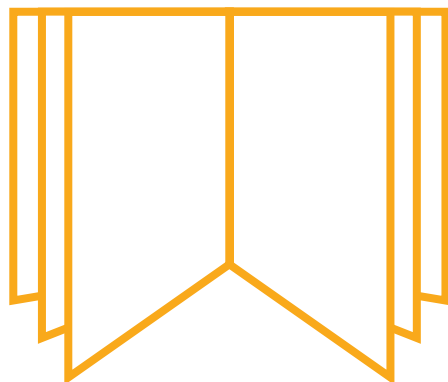
Sur le plan de la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, depuis le 11 avril dernier, le gouvernement a adopté 5 décrets d'applications de la loi anti-tabac pour réguler le secteur du tabac via la commission nationale de lutte anti-tabac et plusieurs décrets dont celui interdisant de fumer dans les lieux publics et l'autre relatif à l'interdiction de la publicité, de la promotion, du sponsoring et du parrainage du tabac. Mais cela suffit-il ?

Avec un manque flagrant de divertissements pour les jeunes dans notre pays, il semblerait que les seules échappatoires soient in fine l'alcool et le tabac, quand ce n'est pas le sexe. Le pays ne compte que très rarement des aires de jeux et ceux qui existent sont parfois dans un état délabré, donc inutilisable. L'Etat a le devoir de multiplier les actions pour venir à bout de ces fléaux.

En ce qui concerne la couverture sociale, seulement 10% de la population active au Gabon en bénéficie. Les entreprises privées informelles et les entreprises associatives absorbent plus

de la moitié de l'emploi. Malheureusement, les travailleurs au sein de ses entreprises ne sont pas tous assurés. Les travailleurs indépendants et mobiles, à savoir les avocats, les notaires, les artisans, les médecins et les commerçants dont le niveau de revenu est relativement élevé ne bénéficient pas toujours d'une couverture sociale. Sans oublier que le taux de chômage au Gabon avoisine les 30%. En définitive, l'extension de la couverture sociale à ces catégories de travailleurs constitue le principal défi de la sécurité sociale. Enfin, les médecins fonctionnaires gabonais exercent pour la plupart dans des cliniques privées. Il s'est souvent avéré que leurs absences dans les établissements hospitaliers publics étaient dû au fait qu'ils remplissaient d'autres missions dans des cliniques privées.

Une situation qui handicape énormément le service public et qui met les patients les moins nantis dans une impasse. Certes exercer cumulativement dans le privé et le public n'est pas en soi un problème. Il suffit que cette double pratique soit réglementée par un texte qui protégerait le service public afin d'éviter les absences répétées des médecins qui font le choix de privilégier les cliniques pour des raisons pécuniaires.



RENFORCER

le système éducatif, promouvoir les savoirs,
la culture et le sport

Malgré un taux d'alphabétisation de 98,8%, selon l'UNICEF, notre système éducatif souffre d'un manque criant d'infrastructures, d'effectifs pléthoriques, et d'un niveau général d'enseignement bien en deçà de nos possibilités. Seuls 20% des jeunes parviennent à obtenir leur baccalauréat.

Dans le même temps, l'accès et la valorisation de la culture, des savoirs et des loisirs doivent s'imposer à tous les niveaux de la société. Une vraie réflexion doit être menée sur le sport, formidable vecteur économique et culturel, et potentiel vivier de compétences encore totalement sous-exploité.

Nombreux sont les villages dans lesquels il manque une école. Les enfants sont obligés de parcourir, souvent à pieds, des kilomètres pour rejoindre un établissement scolaire. Cette si-

tuation les met en danger, d'autant plus que les routes qu'ils fréquentent sont aussi utilisées par des bêtes sauvages, en plus des bandits. En parcourant ces kilomètres, les jeunes s'épuisent physiquement et manquent de concentration une fois en classe. Ainsi, la proximité des établissements scolaires est un préalable pour réduire les accidents, les épuisements et le taux d'abandon scolaire. Créer plus d'écoles permettra également aux élèves de préserver leur énergie pour une meilleure concentration en classe, et de réduire les effectifs pléthoriques.

L'établissement d'une cartographie scolaire est de rigueur pour faire un état des lieux de la situation. De plus, il faudra supprimer les établissements dans des zones à faible densité humaine et rediriger leurs élèves vers des zones

Etes-vous pour que chaque jeune ne soit pas à plus de 5 km d'un établissement scolaire en ville et 10 Km dans les villages ?



..... 92,8%

D'ACCORD

Etes-vous pour la suppression du Baccalauréat et pour faire du contrôle continu la seule condition d'accès à l'enseignement supérieur ?



..... 83,3%

PAS D'ACCORD

Faut-il limiter à 30 le nombre maximum d'élèves par classe ?



..... 95,4%

D'ACCORD

Doit-on rendre obligatoire l'accès à internet dans nos universités, écoles, lycées et collèges ?



..... 88%

D'ACCORD

Etes-vous favorable à l'apprentissage optionnel des langues nationales au primaire et au collège ?



..... 96,2%

D'ACCORD

Etes-vous favorable à la suppression des bourses à l'étranger pour les formations existant au Gabon ?



..... 44,4%

D'ACCORD

Le sport doit-il être intégré au primaire et étendu à l'ensemble de la société ?



..... 80%

D'ACCORD

à forte densité. Cela en prévoyant des mesures d'accompagnement pour les enfants résidant dans les zones où il y aura suppression.

Par ailleurs, le baccalauréat est considéré comme une véritable institution à travers le monde, il est par excellence le premier diplôme qui justifie les études secondaires. Il ne serait donc pas judicieux d'envisager sa suppression. C'est en substance, l'idée générale retenue des échanges sur ce sujet. Par contre améliorer son mode d'organisation qui prendrait en compte les capacités de chaque apprenant pourrait être une alternative plus intéressante à la suppression.

Lorsque l'on examine la situation linguistique dans notre pays, nous constatons que la langue dominante (imposée dans l'éducation, les médias, les administrations, etc.), n'a cessé de gagner du terrain aux dépens des langues vernaculaires et minoritaires, pour la plus grande part. Ces dernières sont abandonnées par leurs locuteurs et sont de moins en moins transmises à la génération des enfants. Au fil du temps, on s'aperçoit que les locuteurs de ces langues préfèrent utiliser une autre langue qui leur donne l'espoir de trouver un emploi et un statut social plus élevé. Mais la conséquence immédiate de ce changement d'at-

titude vis-à-vis de la langue de la communauté, c'est qu'elle finit par s'inscrire dans un processus d'extinction lente. L'apprentissage optionnel des langues vernaculaires au primaire et au collège semble être une urgence pour notre pays. Bien que l'idée ait depuis longtemps été évoquée, officiellement il n'existe que deux établissements qui enseignent quelques-unes de nos langues, de façon optionnelle.

Cette frénésie des autres établissements scolaires s'explique par un manque de budget alloué à cette mission par l'Etat. Mais nos dirigeants ne sont pas les seuls responsables de ce délitement, car il incombe également aux parents d'éduquer leurs enfants dans leurs langues maternelles respectives.

Enfin, l'éducation physique et sportive occupe une place importante dans les activités scolaires au secondaire. Ces activités contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Ainsi, l'éducation physique et sportive (EPS) vise le développement puis le perfectionnement des capacités motrices. Tout en répondant au besoin et au plaisir de bouger de l'enfant, l'EPS lui permet de développer le sens de l'effort et de la persévérance.



LES CONTRIBUTIONS NOTABLES



ROLANDE ÉLISÉE

« Le sport c'est la santé et donc la vie. Pourquoi attendre d'être au lycée pour pratiquer une activité physique régulière ? Pourquoi attendre, si les USA ont un système de bourses d'études qui a fait ses preuves et un excellent moyen d'offrir à certains la chance de poursuivre leurs études dans de meilleures conditions, et d'avoir une carrière professionnelle ? Tout ce que l'on souhaite inculquer à des jeunes doit se cultiver dès la base. »



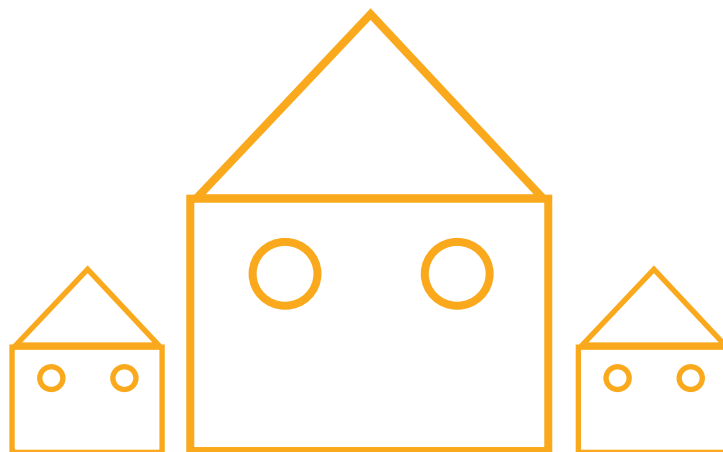
LANDRY DE BOUYEBI

« La langue représente l'identité, l'appréhender est d'une extrême nécessité dans ce monde en perpétuel déclin. Cependant, s'agissant du Gabon, l'on ne saurait parler d'apprentissage de nos langues sans revoir notre système éducatif. »



CHAMBERLAN MBANZA

« Le problème n'est pas le financement des bourses mais le non-respect de l'engagement décennal qui était de niveau. Une formation n'est pas simplement un lieu d'apprentissage, c'est aussi un lieu de rencontre des acteurs d'une industrie. De plus les formations ne sont pas toutes de même niveau, être ailleurs qu'au Gabon peut avoir un impact (même si c'est ailleurs en Afrique). Je préconise plutôt un audit des procédures d'octroi des bourses et restructuration ; la remise en application de l'engagement décennal et la définition des besoins du Gabon en termes de compétences, ainsi que la mise en place d'un plan de formation.. »



AMÉLIORER

le mieux vivre dans nos villes
et villages

Notre maillage territorial comprend, à côté de nos villes et agglomérations, une myriade de petits villages souvent mal reliés et équipés. Partout, les conditions de vie des populations sont en dessous des standards auxquels les Gabonais peuvent aspirer.

La question des infrastructures, des voies de communication, de l'accès à l'eau potable et à l'électricité, des équipements publics et de l'utilisation optimale des ressources locales est cruciale. Pour y arriver, il est indispensable que l'Etat et les collectivités s'engagent, en même temps que toutes les forces vives de la Nation, pour la mise en œuvre d'une véritable politique d'aménagement du territoire.

Les logements sociaux ou maisons sociales sont des logements soumis à une convention avec l'Etat et s'adressant aux ménages dont les revenus ne dépassent pas un certain seuil. Au Gabon, ces ménages aux revenus limités sont appelés Gabo-

nais économiquement faibles. La procédure de demande d'un logement social n'est pas explicite dans notre pays, car elle se fait par tirage au sort.

Pour les quelques maisons existantes, les prix de ces logements sociaux varient entre 22 et 42 millions de francs CFA. D'où la nécessité de mettre en place un système de logements sociaux à 10 millions, remboursables en 15. Si ce budget semble raisonnable, il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas à la portée des bourses des Gabonais économiquement faibles. Il faudra donc réfléchir sur la mise en place d'un mécanisme de financement solidaire de ces logements, en plus de la réduction du prix à l'achat.

Trouver un emploi au Gabon après ses études est un parcours de combattant, à plus forte raison lorsqu'on le perd. Un projet d'allocation chômage pourrait être une solution à court ou moyen terme pour les chercheurs d'emplois, une alternative temporaire avant de rebondir.

Êtes-vous favorable à la mise en place de services publics de base dans tous les villages ?		 90,9%	D'ACCORD
Le logement social à 10 000 000 FCFA, remboursable sur 15 ans vous paraît-il réalisable ?		 59%	D'ACCORD
Faut-il encourager les regroupements des villages pour mieux les desservir en services publics ?		 100%	D'ACCORD
Etes-vous pour un programme de viabilisation prioritaire visant à restructurer en trois ans les quartiers précaires de Libreville et des grandes villes de provinces ?		 92,8%	D'ACCORD
Etes-vous pour faire des Routes, de l'Eau, de l'Electricité et du Logement, les priorités du schéma directeur d'infrastructure (R.E.E.L) ?		 100%	D'ACCORD
Devons-nous simplifier la procédure d'attribution des titres fonciers ?		 100%	D'ACCORD
Êtes-vous favorable à la mise en place de services publics de base dans tous les villages ?		 90,9%	D'ACCORD

Le revenu de remplacement, appelé « prestations chômage » ou « allocations chômage », peut compenser en tout ou partie la perte des revenus du travail, selon les modalités d'indemnisation prévues et les droits de chaque assuré. Ce régime social existe en Europe depuis de très longues années. En Afrique, des pays comme l'Algérie en possèdent depuis 1994. Notre pays n'en a pas encore saisi l'intérêt.

Le Gabon compte très peu de lieu de divertissement, que ce soit pour les jeunes ou pour les adultes. Les centres de loisirs pourraient permettre aux Gabonais de changer d'air, de s'amuser après des journées harassantes de travail. A ce jour, la plage du Lycée national Léon M'ba est devenue un centre de loisir à ciel ouvert. Une situation qui s'explique par le manque de véritables centres de divertissement dans le pays. En 2012, la nouvelle réforme foncière visant la mise en place d'un nouveau cadre légal et réglementaire, prévoyait l'ouverture d'un guichet unique qui devrait réduire les délais d'obtention d'un titre foncier et faire place à la transparence dans les procédures administratives, passant ainsi de 134 étapes à 7 et de 10 ans à 6 mois, pour permettre aux Gabonais d'accéder à la propriété. Depuis cette date, l'on ne sait si cette réforme est applicable sur notre territoire et surtout si elle est suffisante.

En ce qui concerne notre réseau hydrographique, le Gabon en dispose d'un vaste marqué par de nombreux cours d'eau (lagunes, fleuves, rivières, lacs). Nous pouvons citer principalement l'Ogooué, qui représente 72 % du territoire national ; soit 215 000 km. A cela il faut ajouter une étendue d'eau marine dont l'estimation approximative est de 265 000 km². Malgré cet énorme potentiel hydrique, notre pays est très mal alimenté en eau et en électricité (coupures intempestives, manque d'eau dans certaines zones...).

Nous nous retrouvons en présence de zones urbaines et rurales vulnérables.

Si la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG) a lancé le Programme d'Hydraulique Villageoise (PHV) pour les zones rurales situées à l'écart des réseaux de distribution de l'eau plate, il n'en demeure pas moins que les problèmes liés à ces ressources persistent. La mise en place d'un schéma directeur d'infrastructure est une priorité si l'on veut pallier ce problème.



LES CONTRIBUTIONS NOTABLES



YVES DERRICK LECKOMBO

« Le parcours très difficile de celui qui cherche un emploi, devrait être allégé afin de ne pas cumuler la précarité. Dans notre pays, nous avons tous droit à une part d'héritage de la terre d'où ressortent nos richesses, travailleurs comme chômeurs. »



DARCY FRED NDONG EYA

« Nous avons un réel problème pour se divertir au Gabon. Ce qui nous conduit souvent à nous déverser dans les nombreux bars, snack, et boîtes de nuit du pays. Il est alors nécessaire que les autorités centralisées et surtout décentralisées jouent effectivement leur rôle pour ce qui est du divertissement de la population. »



PEGUY MINKOUÉ NTOUTOUME

« Les routes, l'eau, l'électricité et le logement sont des problèmes épineux dans notre pays. Le déficit que connaît le Gabon en matière d'infrastructures de base est très important. Il est urgent de mettre en place une véritable politique pour résorber ce problème. »



LUTTER

contre les inégalités, la pauvreté
et le chômage

La Caisse nationale d'assurance maladie et garantie sociale a identifié plus 800.000 gabonais - soit la moitié de la population nationale - comme économiquement faibles. Les inégalités se creusent. Le taux de chômage est de 32%. Il est de 40% chez les jeunes. L'espérance de vie est de 52 ans et le taux de mortalité de 13,12% (données banque mondiale). Il est temps de mettre en place un débat national sur les objectifs, les stratégies, et les moyens précis à mettre en œuvre province par province, ville par ville, secteur par secteur, pour relever le formidable défi de la lutte contre les inégalités, la pauvreté et le chômage.

Le stagiaire n'est pas un salarié, car il n'est pas lié à un contrat de travail. L'étudiant ayant le statut de stagiaire a pour but de parfaire ses connaissances pratiques sur le terrain qui ont un lien direct avec sa formation. Cependant, nombreuses sont les entreprises ou administrations au Gabon qui exploitent ces derniers en renouvelant leurs stages parfois sur une période d'une ou deux années. Dans certains ministères, cette durée peut passer à 5 ans. C'est pourquoi il est important d'encadrer le statut de stagiaire au sein des entreprises.

Faut-il exonérer de taxes et droits de douane les produits de première nécessité et les matériaux de construction ?		 75%	D'ACCORD
Faut-il augmenter les allocations familiales ?		 100%	D'ACCORD
Faut-il supprimer le contrat à durée déterminée ?		 77,7%	PAS D'ACCORD
Faut-il instaurer une allocation chômage ?		 76,4%	D'ACCORD
Faut-il encadrer le statut de stagiaire au sein des entreprises ?		 100%	D'ACCORD
Faut- il faire de la lutte contre le chômage une cause nationale ?		 100%	D'ACCORD
Faut-il rendre gratuit les frais de scolarité, d'hospitalisation et de transport pour les personnes défavorisées ?		 100%	D'ACCORD

Quant au contrat à durée déterminée (ou CDD), il ne peut être renouvelé qu'une fois, tant que la durée cumulée des deux contrats n'excède pas 18 mois. Même si l'on constate au Gabon que plusieurs entreprises embauchent des salariés pour des contrats à durée déterminée, renouvelable plusieurs fois, sa suppression ne serait pas une solution pour garantir l'employabilité. L'article 24 du code du travail stipule que : « Lorsque le contrat à durée déterminée, arrivé à terme, se poursuit par la volonté, même tacite, des parties, cette prolongation confère au contrat, le caractère de contrat à durée indéterminée, nonobstant toute clause prohibant la tacite reconduction. » Selon la loi, ce type de contrat ne doit pas excéder deux ans. C'est la stricte application de la loi qui pose donc problème.



LES CONTRIBUTIONS NOTABLES



KEVIN MEYET

« Les salarié attendent quoi pour faire opposer leur droit aux employeur qui renouvellent à chaque fois leur CDD ? S'ils subissent c'est parce que «le travail est difficile à trouver». Le CDD tel qu'il existe n'a pas à être supprimé. Les entreprises doivent se conformer au droit. Les salariés qui se sentent lésés doivent opposer leur droit devant l'inspecteur du travail. L'inspecteur du travail n'est pas omniscient, il faut donc lui porter des affaires. Quand c'est pour gueuler dehors au bar on est forts. »



ASSEKO AKOMA

« Je me prononcerai de manière défavorable concernant la suppression des Contrats à Durée Déterminée. Le CDD comme le CDI sont des formes de contrat de travail réglementées par la législation gabonaise en matière de travail. Le contrat de travail sous forme de CDD est un recours des entreprises pour faire face aux arrêts temporaires de travail qui peuvent découler de diverses causes. Toutefois, la pratique montre que certaines entreprises recourent aux CDD pour cacher en réalité une période d'essai. La réglementation du contrat de travail en matière de CDD doit être suffisamment encadrée afin d'éviter tout risque d'abus des employeurs. »

Ces cahiers ont été produits suite à une consultation citoyenne via la plate-forme de démocratie participative du mouvement **Le Réveil**



LEREVEIL-GABON.ORG

[FACEBOOK.COM/LEREVEILGABON](https://www.facebook.com/LEREVEILGABON)

[@LEREVEILGA](https://www.instagram.com/LEREVEILGA)